

Modification de date

Tours, le 10 Février 2020

Affaire suivie par M. Sébastien PAPILLON (06.07.64.67.40)

Secrétariat technique : 02.47.05.10.75

Dans le but d'un suivi scientifique de la population de Lièvre (Lepus europaeus), un comptage nocturne à l'aide de source lumineuse va être mis en œuvre durant les nuits du :

Mardi 18 au mercredi 19 Février 2020

Lundi 24 au mardi 25 Février 2020

Jeudi 27 au vendredi 28 Février 2020 (Facultatif)

Sur l'ensemble du territoire des communes de :

***LANGEAIS - ST MICHEL / LOIRE - ST PATRICE - BENAIS
INGRANDES DE TOURAINES - RESTIGNE - LA CHAPELLE / LOIRE
ST NICOLAS DE BOURGUEIL - BOURGUEIL - CHOUZE / LOIRE***

La Direction Départementale des Territoires, la gendarmerie nationale, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ainsi que les maires des communes concernées sont avisés de cette opération conformément à l'arrêté du 21 Novembre 2019.

Le Président

A. BELLOY